|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 04 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 3](#_Toc7774927)

[3 Opérations 3](#_Toc7774928)-4

[4 Département juridique 4-5](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 5

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 6

[7 Conclusion 7](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel octobre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Le 02 Octobre 2019, à Libreville, arrestation de **DJIDJOU Innocent** de nationalité Camerounaise avec six (06) pointes d’ivoires brut d’une masse totale de **21,12kg** en provenance de Port-Gentil;

Le 18 Octobre 2019, à Makokou, arrestation de **MOUKAMBI MOUYEBI François**, **PILIMA Jean-Mari** et **BACKO Mohamed** tous de nationalité Gabonaise avec deux (02) pointes d’ivoires brut d’une masse totale de **19.3 Kg ;**

Le 22 Octobre 2019, à Franceville, arrestation de **MAMBELO Francis** et **KEDY Mack Donald** tous de nationalité Gabonaise avec a quatre (04) pointes d’ivoires d’une masse totale de **20.3kg** et un (1) fusil de grande chasse **de type 458** saisie lors d’une perquisition au domicile de MAMBELO;

Le 26 Octobre 2019, à Franceville, arrestation de Messieurs **LEMY Judicaël Romaric** et de **GUIMOUSSAGOU Ignace**, tous de nationalité Gabonaise avec deux (02) pointes d’ivoires brut d’une masse totale de **7.8kg** ;

Le 28 Octobre 2019, à Libreville, arrestation de **SAWADOGO Alassane** et de **KERE Daouda** tous de nationalité Burkinabè avec une grosse (01) pointe d’ivoire d’une masse totale de **24.5kg** en provenance de BOUMANGOU;

Huit (08) affaires concernant dix-huit (18) trafiquants d’ivoire ont été suivies par les juristes du projet devant les juridictions de Franceville, Libreville, Makokou et Tchibanga.

Quarante-une (41) rencontres des autorités judiciaires et administratives aussi bien pour le suivi des affaires que pour le renforcement de collaboration à l’instar de celles du Chef d’Etat Major de la Police Nationale, Monsieur le Directeur des affaires économiques et financières de la police nationale ainsi que Madame le directeur de la faune et des aires protégées.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 14 |
| Investigations ayant menées à une opération | 05 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 43 |

14 missions d’investigations ont été réalisées à travers 5 provinces du pays, a savoir: L’Estuaire, le Woleu-Ntem, la Ngounié, l’Ogooué ivindo et le Haut Ogooué, par 5 investigateurs avec 43 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 05 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 10 |

Pour ce mois d’octobre 2019, Le projet AALF a enregistré cinq opérationsqui ont conduit à l’arrestation de dix trafiquants d’ivoire avec une saisie totale de 15 pointes d’ivoires brut d’une masse totale de 93.03Kg ainsi qu’un fusil de type calibre 458saisi lors d’une perquisition.

**La premièreopération a eu lieu le 02 Octobre 2019 à Libreville**(Estuaire) à lasuite d’une information donnée par un investigateur du projet AALF, de l’imminence d’une transaction portant sur l’ivoire dans un hôtel à Libreville. Une équipe composée des agents de la Brigade de Recherches et des Investigations (BRI),accompagnée d’un agent de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et appuyée par les juristes de l’ONG Conservation Justice va s’organiser pour mettre la main sur DJIDJOU Innocent, de nationalité Camerounaise en flagrant délit de détention et de vente de Six (06) pointes d’ivoire d’une masse totale de 21.12kg en provenance de Port Gentil (Province de l’Ogooué Maritime). Il a été présenté devant le Juge d’instruction à la suite d’ouverture d’une information par le Procureur de la République près le tribunal spécial. Il est détenu à la maison d’arrêt de Libreville en attendant son jugement dont la date n’est pas encore connue.

**La deuxièmeopération s’est déroulée le 18 Octobre 2019 à Makokou** (Ogooué-Ivindo. Après avoir été informée par l’investigateur de la tenue imminente d’une transaction illicite de pointes d’ivoires devant se tenir dans la ville de Makokou, une équipe composée des agents de la Direction Générale des Recherches (DGR), de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué Ivindo et des Juristes de l'ONG Conservation Justice va être mise en placepour interpeler le sieur MOUKAMBI MOUYEBI François, Géomètre à la société forestières PENG ZING, de nationalité gabonaise en possession de deux pointes d’ivoires d’une masse totale de 19.3 Kg. Interrogé à chaud ce dernier a reconnu les faits et a dénoncé deux autres complices impliqués dans le trafic,notamment PILIMA Jean-Marie et BACKO Mohamed, tous de nationalité Gabonaise. Ces trois trafiquants ont été transférés à Libreville conformément aux nouvelles dispositions du code pénal en vigueur, ensuite déférés et placés sous mandat de dépôt en attendant leur jugement.

**La troisième opération, quant à elle, s’est déroulée le 22 Octobre 2019 à Franceville** (Haut-Ogooué). En effet, c'est dans une chambre d'hôtel de ladite ville que les agents de la Police judiciaire et des Eaux et Forêts, assistés par les juristes de l'ONG Conservation Justice, ont saisi les trafiquants MAMBELO Francis et KEDY Mack Donald, tous de nationalité Gabonaise, pris en flagrant délit de détention et commercialisationde quatre (04) pointes d’ivoire d’une masse totale de 20.3kg. Après avoir tenté de se disculper, le sieur MAMBELO a reconnu être le propriétaire des ivoires et a révélé que le sieur KEDY Mack Donald n’est pas impliqué et ila donc bénéficié d’une liberté pour insuffisance de preuves. L’équipe a également procédé à une perquisition au cours de laquelle une arme de type calibre 458 a été saisie au domicile du premier cité. Le sieur MAMBELO a été transféré à Libreville puis placé sous mandat de dépôt.

**La quatrième opération s’est déroulée le 26 Octobre 2019 à Franceville**, dans une chambred’hôtel où deux gabonais dont LEMY Judicaël et le Chef du village « Opongou », GUIMOUSSAGOU Ignace, ont été arrêtés par les agents de la Police judiciaire et des agents des Eaux et Forets, assistés par les juristes de l'ONG Conservation Justice, pour avoir abattu un éléphant, détenu et commercialisé deux (02) pointes d’ivoire d’une masse totale de 8.7kg . Ils ont ététransférés à Libreville puis placés sous mandat de dépôt.

**La cinquième et dernière opération s’est déroulée le 28 Octobre 2019 à Libreville**. En effet, les agents de la Brigade de Recherches et des Investigations (BRI) de la Police Judiciaire et un agent des Eaux et Forêts, assistés par les juristes de l'ONG Conservation Justice, ont interpellé deux trafiquants d’origine Burkinabè, SAWADOGO Alassane et de KERE Daouda, en possession d’une (01) grosse pointe d’ivoire d’un poids total de 24.5g en provenance de Boumango, un village situé dans la province du Haut-Ogooué.Apres les auditions, sieur KERE Daouda a été mis hors de cause pour insuffisance de preuves, tandis que le premier cité a été placé sous mandat de dépôt en attendant son jugement.Cependant, il est important de rappeler que SAWADOGO Alassane avait déjà été cité dans une importante affaire de trafic d’ivoires au Congo, par l’équipe PALF, le 08 mars 2018.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi huitaffaires initiées par le projet AALF et effectué des visites de prison.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 08 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 18 |

En ce mois d’octobre 2019, outre le suivi des cinq (05) nouvelles affaires concernant dix (10) trafiquants d’ivoire déferrés devant le Procureur de la République près le Tribunal spécial en charge des affaires de trafic d’ivoire qui en a ouvert information, il n’y a eu, des trois (03) anciennes affairespendantes à l’instruction, aucun jugement des huit (08) trafiquants d’ivoire en détention préventive. Le juge d’instruction n’ayant toujours pas clôturé ses enquêtes, les juristes du projet AALF restent dans le suivi quotidien des actes qu’il pose en attendant qu’ilrenvoie chaque affaire devant le tribunal spécial pour jugement.

Aussi, suite à un ordre de mission du ministre des Eaux et forêts, ayant instruit le Coordonnateur du projet de contrôle d’aménagement forestier (CAF) d’être appuyé de Conservation Justice dans sa mission d’appui technique et juridique de la brigade des eaux et forêts du port d’Owendo, du 1er au 31octobre 2019, un juriste de Conservation Justice a participé à la mission d’inspection des dépôts et entrepôts de bois de la zone portuaire. Bien que l’objet de cette mission soit l’inspection des entrepôts et dépôts de bois, l’équipe dont faisait partie le juriste en a profité pour fouiller les magasins dans l’optique de découvrir la présence des produits prohibés de la faune sauvage. Bien qu’aucun produit de la faune sauvage n’ait été découvert, l’équipe en également profité pour sensibiliser les gérants quant aux prohibitions portant sur l’exploitation des produits de la faune sauvage en République Gabonaise.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 3 |
| Nombre de détenus rencontrés | 15 |

Des visites de prison ont été organisées à Tchibanga et à Libreville. En tout, sur les trois visites effectuées, 4 détenus ont été rencontrées à la prison centrale de Tchibanga et11 à Libreville.Tous ces détenus ont été rencontrés pour ainsi vérifier leur détention effective dans des prisons en ce mois d’octobre2019.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 30 |
| Télévision | 2 |
| Internet | 21 |
| Presse écrite | 5 |
| Radio | 2 |

Le projet a produit 30 pièces dont 21 ont été publiées sur internet, 5 dans la presse écrite 2 à la radio et 2 à la télévision.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 41 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 26 |
| Collaboration sur affaires | 15 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays :

**Estuaire**:

A l’estuaire, on dénombre les rencontres avec le Procureur de la République près le tribunal spécial en charge des affaires de trafic d’ivoire de Libreville, avec le Directeur de la lutte contre le braconnage, le chef d’Etat Major de la Police des Investigations Judiciaires *,* Monsieur le Directeur des affaires économiques et financières de la police nationale, Madame la directrice de la faune et des aires protégées, Madame la cheffe de brigade des eaux et forêts de la zone portuaire en charge de contrôle des opérateurs de la filière forêt/bois et le Coordonnateur du projet CAF.

**Haut-Ogooué** :

Au cours du mois d’octobre suite au projet et la réalisation de deux opérations ayant conduit à l’arrestation de trois (03) trafiquants d’ivoire, les deux juristes en charge de la mission en ont profité pour renforcer la collaboration avec la rencontre de Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, le chef d’antenne de la police judicaire, le directeur provincial des eaux et forêts, juges et magistrats de parquet.

**Ogooué-Ivindo:**

Au cours de la mission effectuée par deux juristes dans la province de l’Ogooué- Ivindo, plusieurs rencontresont eu lieu pour renforcer la collaboration avec les autorités administratives et judiciaires. Ont été rencontrés les agents de la direction provinciale des Eaux et forêts, les Chefs d’antenne de la police judicaire et la direction des recherches ainsi que les magistrats du siège et ceux du parquet de Makokou.

**Woleu-Ntem**

Dans le cadre de la mise en place du déferrement des trafiquants interpelés le 30 septembre 2019 à Oyem, les juristes ont pu s’entretenir avec plusieurs autorités administratives et judiciaires de la province. Ils ont, à cet effet, rencontré le chef provincial de la Police Judiciaire pour la disponibilité des agents, l’intérimaire du Directeur provincial des Eaux et forêts pour la collaboration et le déferrement du trafiquant NZANG Norbert et complices ainsi que le Procureur de la République.

Au total, au moins 41 rencontres ont eu lieu en ce mois d’octobre 2019.

# Conclusion

En définitive, au mois d’octobre 2019 le projet AALF a réalisé cinq opérations ayant conduit à l’arrestation de dix (10) trafiquants d’ivoire brute d’éléphant. Aussi, trois anciennes affaires de quinze (15) trafiquants d’ivoire en détention préventive sur décision du juge d’instruction ont été suivies et trois (03) visites de prison ont été effectuées par les juristes du projet ayant constaté leur présence effective dans les prisons de Tchibanga et Libreville.

Bien qu’il n’y ait pas eu de jugement, les juristes continuent le suivi des affaires pendantes en instruction, outre les visites de prison des trafiquants en attente de jugement et ceux condamné le mois de septembre 2019 dernier.